JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{et} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	
• 1 à 12 pages	200 F
• 16 à 28 pages	. 600 F
• 32 à 44 pages	1000 F
• 48 à 60 pages	1500 F
Plus de 60 pages	

ABONNEMENT ANNUEL

- HORS AFRIQUE 40 000 F

ANNONCES

- Récépissé de déclaration d'associations .. 10 000 F

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél : (228) 221-37-18/221-61-07/08 Fax (228) 222-14-89 - BP 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 221 - 27 - 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

> LOIS, ORDONNANCES, DECRETS ARRETES ET DECISIONS

ARRETES

Ministère de la Communication et de la Formation civique

2006

03	nov /	Arrêté i	n° 025	i / M	CFC/CAL	3/ portant	nontination	2
03	nov A	Arrêté	n° 020	/ M	CFC/CAİ	3/ portant	nomination	2
03	nov /	Arrêté i	n° 027	/ M	CFC/CAI	3/ portant	nomination	2
03	nov /	Arrêté i	n° Q28	/ M	CFC/CAL	3/ portant	nomination	3
0,3	nov /	Arrētė i	n° 024) - M	CFC/CAI	3/ portant	nomination	3
03	nòv /	Arrêtê i	n° 030) / M	CFC/CAE	3/ portant	nomination	3

03 nov Arrêtê n	031/	MCFC/CAB/	portant	nomination	4
03 nov Arrêté n	032 /	MCFC/CAB/	portant	nomination	4
03 nov Arrêté n	033 /	MCFC/CAB/	portant	nomination	4
03 nov Arrêté n'	034 /	MCFC/CAB/	portant	nomination	4
03 nov Arrêté n'	035 /	MCFC/CAB/	portant	nomination	5

Ministère de la Jeunesse et des Sports

2006

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

> LOIS, ORDONNANCES, DECRETS ARRETES ET DECISIONS

> > ARRETES

Ministère de la Communication et de la Formation civique

ARRETE N° 025 / MCFC/CAB/ du 03 novembre 2006 portant nomination

LE MINISTRE DE LA COMMUNICATION ET DE LA FORMATION CIVIQUE,

Vu le décret n° 67/22 du 26 janvier 1967 définissant les compétences ministérielles en matière de recrutement, d'administration et de gestion des diverses catégories de personnel;

Vu le décret n°2005-098/PR du 28 octobre 2005 portant attributions et organisation du Ministère de la Communication et de la Formation Civique;

Vu le décret n° 2006-119/PR du 16 septembre 2006 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 2006-120/PR du 20 Septembre 2006 portant composition du gouvernement,

Compte tenu des nécessités de service,

ARRETE:

Article premier - M. DJERI Adjawè n° mle 036370 - L, Professeur d'Enseignement général de 1^{re} classe 2^e échelon, est nommé Conseiller Technique chargé des programmes de formation civique au Cabinet du Ministre.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet pour comptes de la date de sa signature et sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Lomé, le 3 novembre 2006

Me Georges Gahoun HEGBOR

ARRETE N° 026/MCFC/CAB du 03 novembre 2006 portant nomination

LE MINISTRE DE LA COMMUNICATION ET DE LA FORMATION CIVIQUE,

Vu le décret n° 67/22 du 26 janvier 1967 définissant les competences ministérielles en matière de recrutement, d'administration et de gestion des diverses catégories de personnel;

Vu le décret n°2005-098/PR du 28 octobre 2005 portant attributions et organisation du ministère de la Communication et de la Formation civique;

Vu le décret n° 2006-119/PR du 16 Septembre 2006 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret n° 2006-120/PR du 20 Septembre 2006 portant composition du gouvernement :

Compte tenu des nécessités de service.

ARRETE:

Article premier - Est et demeure rapporté l'arrêté n° 013 / MCFC / CAB du 04 novembre 2006 portant nomination.

- Art. 2 M. N'DAAM Gnazou, n° mle 039589 P, Administrateur Civil 3° échelon est nommé Conseiller Technique chargé des programmes de communication pour le développement au Cabinet du Ministre.
- Art. 3 Le présent arrêté prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Lomé, le 3 novembre 2006

Me Georges Gahoun HEGBOR

ARRETE Nº 027/MCFC/CAB/ du 03 novembre 2006 portant nomination

LE MINISTRE DE LA COMMUNICATION ET DE LA FORMATION CIVIQUE,

Vu le décret n° 67/22 du 26 janvier 1967 définissant les compétences ministérielles en matière de recrutement, d'administration et de gestion des diverses catégories de personnel;

Vu le décret n°2005-098/PR du 28 octobre 2005 portant attributions et organisation du ministère de la Communication et de la Formation civique;

Vu le décret n° 2006-119/PR du 16 septembre 2006 portant nomination du Premier ministre :

Vu le décret n° 2006-120/PR du 20 septembre 2006 portant composition du gouvernement ;

Compte tenu des nécessités de service,

ARRETE:

Article premier - Est et demeure rapporté l'arrêté n° 014 / MCFC / CAB du 04 Novembre 2006 portant nomination.

- Art. 2 M. ASSOUM Ananko, n° mle 042406 Q, Rédacteur en Chef de 2° classe 4° échelon est nommé Conseiller technique chargé des relations avec les médias et la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication au Cabinet du Ministre.
- Art. 3 Le présent arrêté prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Lomé, le 3 novembre 2006

Me Georges Gahoun HEGBOR

ARRETE Nº 028 / MCFC/CAB/ du 03 novembre 2006 portant nomination

LE MINISTRE DE LA COMMUNICATION ET DE LA FORMATION CIVIQUE

Vu le décret n° 67/22 du 26 janvier 1967 définissant les compétences ministérielles en matière de recrutement, d'administration et de gestion des diverses catégories de personnel;

Vu le décret n°2005-098/PR du 28 octobre 2005 portant attributions et organisation du ministère de la Communication et de la Formation civique;

· Vu le décret n° 2006-119/PR du 16 Septembre 2006 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret n° 2006-120/PR du 20 Septembre 2006 portant composition du gouvernement ;

Compte tenu des nécessités de service,

ARRETE:

Article premier - Est et demeure rapporté l'arrêté n° 016/MCFC/CAB du 18 Décembre 2002 portant nomination.

- Art. 2 M. KEGUEWE Kokou Sogoyou, n° mle 034163-V, Administrateur de Radiodiffusion Principal 3° échelon est nommé Conseiller Technique chargé des affaires politiques et des relations extérieures au Cabinet du Ministre.
- Art. 3 Le présent arrêté prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Lomé, le 3 novembre 2006

M^c Goerges Gahoun HEGBOR

ARRETE N° 029 / MCFC/CAB/ du 03 novembre 2006 portant nomination

LE MINISTRE DE LA COMMUNICATION ET DE LA FORMATION CIVIQUE,

Vu le décret n° 67/22 du 26 janvier 1967 définissant les compétences ministérielles en matière de recrutement, d'administration et de gestion des diverses catégories de personnel ;

Vu le décret n°2005-098/PR du 28 octobre 2005 portant attributions et organisation du Ministère de la Communication et de la Formation civique;

Vu le décret n° 2006-119/PR du 16 Septembre 2006 portant nomination du Premier ministre;

Vu le décret n° 2006-120/PR du 20 Septembre 2006 portant composition du gouvernement ;

Compte tenu des nécessités de service,

ARRETE:

Article premier - M. MENSAH Komlan Viglo, Attaché d'Administration de 2^e classe 1^{er} échelon est nommé Attaché de Cabinet.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Lomé, le 3 novembre 2006

Me Georges Gahoun HEGBOR

ARRETE N° 030 / MCFC/CAB/ du 03 novembre 2006 portant nomination

LE MINISTRE DE LA COMMUNICATION ET DE LA FORMATION CIVIQUE,

Vu le décret n° 67/22 du 26 janvier 1967 définissant les compétences ministérielles en matière de recrutement, d'administration et de gestion des diverses catégories de personnel;

Vu le décret n°2005-098/PR du 28 octobre 2005 portant attributions et organisation du ministère de la Communication et de la Formation civique;

Vu le décret n° 2006-119/PR du 16 Septembre 2006 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret n°-2006-120/PR du 20 Septembre 2006 portant composition du gouvernement ;

Compte tenu des nécessités de service,

ARRETE:

Article premier - M. TORKO Koffi Vimenyo nº mle 021416 - S, contrôleur de trésor de classe exceptionnelle est nommé chef de la section de la comptabilité et du budget au Cabinet du Ministre.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal officier de la République togolaise.

Lomé, le 3 novembre 2006

M^c Georges Gahoun HEGBOR

ARRETE N° 031 / MCFC/CAB/ du 03 novembre 2006 portant nomination

LE MINISTRE DE LA COMMUNICATION ET DE LA FORMATION CIVIQUE,

Vu le décret n° 67/22 du 26 janvier 1967 définissant les compétences ministérielles en matière de recrutement, d'administration et de gestion des diverses catégories de personnel;

Vu le décret n°2005-098/PR du 28 octobre 2005 partant attributions et organisation du ministère de la Communication et de la Fonnation civique ;

Vu le décret n° 2006-119/PR du 16 Septembre 2006 partant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret n° 2006 - 120/PR du 20 Septembre 2006 portant composition du gouvernement ;

Compte tenu des nécessités de service,

ARRETE:

Article premier - M. KPELOU Yaovi, nº mle 041805-F, Comptable gestionnaire de 2º classe 4º échelon est nommé chef de la section de la comptabilité et du budget à la Direction générale de la Communication.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Lomé, le 3 novembre 2006

Me Georges Gahoun HEGBOR

ARRETE N° 032 / MCFC/CAB/ du 03 novembre 2006 portant nomination

LE MINISTRE DE LA COMMUNICATION ET DE LA FORMATION CIVIQUE,

Vu le décret n° 67/22 du 26 janvier 1967 définissant les compétences ministérielles en matière de recrutement, d'administration et de gestion des diverses catégories de personnel;

Vu le décret n°2005-098/PR du 28 octobre 2005 portant attributions et organisation du ministère de la Communication et de la Formation civique;

Vu le décret n° 2006-119/PR du 16 Septembre 2006 portant nomination du Premier ministre;

Vu le décret n° 2006-120/PR du 20 Septembre 2006 portant composition du gouvernement ;

Compte tenu des nécessités de service,

ARRETE:

Article premier - M. ATCHA Missaoudou, n° 023039 - Z, Secrétaire d'administration de 1^{re} classe 2^e échelon est nominé Conseiller technique chargé des missions au Cabinet du Ministre.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Lomé, le 3 novembre 2006

Me Georges Gahoun HEGBOR

ARRETE N° 033 / MCFC/CAB/ du 03 novembre 2006 portant nomination

LE MINISTRE DE LA COMMUNICATION ET DE LA FORMATION CIVIQUE,

Vu le décret n° 67/22 du 26 janvier 1967 définissant les compétences ministérielles en matière de recrutement, d'administration et de gestion des diverses catégories de personnel;

Vu le décret n°2005-098/PR du 28 octobre 2005 portant attributions et organisation du ministère de la Communication et de la Formation civique;

Vu le décret n° 2006-119/PR du 16 Septembre 2006 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret n° 2006-120/PR du 20 Septembre 2006 portant composition du gouvernement ;

Compte tenu des nécessités de service,

ARRETE:

Article premier - M. AMEKUDZI Koffi Séwonou, n° mle 043552-J, Administrateur de Radiodiffusion de 2° classe 2° échelon est nommé Chef de la division de la production et de la documentation à la Direction de la Formation civique.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Lomé, le 3 novembre 2006

M' Georges Gahoun HEGBOR

ARRETE N° 034 / MCFC/CAB/ du 03 novembre 2006 portant nomination

LE MINISTRE DE LA COMMUNICATION ET DE LA FORMATION CIVIQUE,

Vu le décret n° 67/22 du 26 janvier 1967 définissant les compétences ministérielles en matière de recrutement, d'administration et de gestion des diverses catégories de personnel;

Vu le décret n°2005-098/PR du 28 octobre 2005 portant attributions et organisation du ministère de la Communication et de la Formation civique;

Vu le décret n° 2006-119/PR du 16 Septembre 2006 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret n° 2006 - 120/PR du 20 Septembre 2006 portant composition du gouvernement ;

Compte tenu des nécessités de service,

ARRETE:

Article premier - M. KPEHITON Koffi Wiyao, nº mle 044052-E, Attaché d'administration de 2° classe 1° échelon est nommé chef de la division des programmes médias à la Direction de 1a Formation civique.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Lomé, le 3 novembre 2006

M^c Georges Gahoun HEGBOR

ARRETE N° 035 / MCFC/CAB/ du 03 novembre 2006 portant nomination

LE MINISTRE DE LA COMMUNICATION ET DE LA FORMATION CIVIQUE,

Vu le décret n° 67/22 du 26 janvier 1967 définissant les compétences ministérielles en matière de recrutement, d'administration et de gestion des diverses catégories de personnel;

Vu le décret n°2005-098/PR du 28 octobre 2005 portant attributions et organisation du ministère de la Communication et de la Formation civique;

Vu le décret n° 2006-119/PR du 16 Septembre 2006 portant nomination du Premier ministre;

Vu le décret n° 2006-120/PR du 20 Septembre 2006 portant composition du gouvernement ;

Compte tenu des nécessités de service,

ARRETE:

Article premier - M. HOUMAVO Kouassi Edem n° mle 5025337 - F, Technicien supérieur en Informatique est nommé Conseiller technique chargé du Site Internet du Gouvernement au Cabinet du Ministre.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Lomé, le 3 novembre 2006

Me Georges Gahoun HEGBOR

LE MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

ARRETE N° 2006-006/ MJS du 9 novembre 2006 portant nomination des membres des commissions de la Coupe d'Afrique des Nations Cadets de Football Edition 2007

LE MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Vu la constitution du 14 octobre 1992;

Vu le décret n°2005 - 117/PR du 27 décembre 2005 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère de la Jeunesse et des Sports;

Vu le décret n° 2006-120/PR du 20 septembre 2006 portant composition du gouvernement de la République togolaise;

Vu le décret n° 2006-111/PMRT du 06 novembre 2006, portant création du Comité d'organisation de la Coupe d'Afrique des nations cadets de football édition 2007;

ARRETE:

Article premier - Sont nommés membres des commissions d'organisation de la Coupe d'Afrique des nations de football cadets édition 2007 (CAN-U 17) les personnes dont les noms suivent :

I. COMMISSION FINANCES

Président : Lt/Col. OURO Nassam Vice-Président : PANIAH Gagno Norbert Membres : PATOKI Badassan

> TCHANDAWO Kpatcha AKAKPO Yaovi Mensah

AKOHIN Nestor

II. COMMISSION INFRASTRUCTURES

Président : ATCHEAKOU Tinin Vice Président : DEH Komi Banzi Membres : AMOUZOU Télé CIONCI Dominic

AKOUSSA Camelio ABALO Kotilé GNINOU Sogoyou DAGBOVI Ekli

III. COMMISSION TRANSPORT, ACCUEIL ET HEBERGEMENT

Président : Col. SAM

Vice-Président: KINNENON Zéphyrin

Membres : SAMA Paul

SRONVIE Koffi TCHANIROU Seley HOUKPORTIE Mensan De SOUZA Koffi WODIH William

ZINSOU Zimba

DOGBO Auguste ALADJI Kossi Mme TEOU Claudia BODJONA A. Honoré

IV. COMMISSION PROTOCOLE ET ACCREDITATION

Président

: WAKE Koffi

Vice-Président : LAWSON Ségnamé

Membres

: BOSSOU Komlanvi

PALANGA Didier

JOHNSON Béni

GLOKPO

D'ALMEIDA Tony

WINIGA Tintoa

GBADOE Jean Jacques

OCLOO Stanislas

Mme AYIVI - BLIBO Ayélé Véronique

V. COMMISSION MEDIAS, PUBLICITE ETMARKETING

Président

: Col. ADENYO Kossi Fogan

Vice-Président : YOVODEVI Kouessan

Membres

: Mme AWADE Ingrid

BIDAMON ABLI Marc

BOUGONOU Youssouf

BAMANA Winiga

PANIAH Joseph

PALANGA Mana

ATTOLOU Mensan

ASSIMA Jules

CAPO Ayivi Junior

HOLONOU

D'ALMEIDA Hervé

AMEDODZI Blaise

VI. COMMISSION COMPETITIONS

Président

: REINHARDT Kossivi David

Vice-Président : Mme LAWSON Kayi

Membres

: SALOKOFFI Eloi

TOURE Baba

AFANTCHAWO Codjovi

DJAGBA Dessong

DAKEY K. Chris

VII. COMMISSION SECURITE

Président -

: Cdt KONDI

Vice-Président : Cne ATAYI José

Membre

: Cne AMAH

Cne AZIABA

Adjt KONSO

AGAMAH Bona

VIII. COMMISSION SANTE

Président

: Col. TCHANGAI Tchatcha

Vice-Président : Cne OUADJA Pondikpa

Membres

: AVONYO Diadia

SODOGAS Amah

NIKOUE Patrice

Représentant Sapeurs Pompiers

Docteur GAETOU

Docteur DJOBO

AGBENOWODUGAH Segno

AMEVOR Kodjo

IX. COMMISSION CEREMONIE ET ANIMATION

Président

: AGBODJAN Marius

Vice-Président : ELITSA Lanou Membres

: KALIPE Kokou Apélété

Mme TOUME Louise

AHOYE Koffi

LAWSON Koudahin

BADJASSEM Kinda

Mme AFISSETOU Maman

AKPABIE Akué Thierry

GOSSOU Raymond

SETOU Pikouliki Dénis

Mme CADO Dovi

Mme N'TCHOUGAN-SONOUAkoua

épse ADOM

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié ou Journal officiel de la République togolaise.

Fait à Lomé, le 9 novembre 2006

Richard Kuaku ATTIPOE